



Permis de former - Formation initiale

LA MISSION DU TUTEUR ET DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Les représentations du rôle du tuteur et du maître d'apprentissage
Situer la mission du tuteur et du maître d'apprentissage dans son processus global
Les 5 dimensions de la mission du tuteur et du maître d'apprentissage
Mettre en perspective le projet de formation de l'alternant
Développer des relations partenariales suivies avec les référents des centres de formation : pourquoi ? comment ?

LES COMPÉTENCES CLÉS

Les compétences requises chez le tuteur et le maître d'apprentissage
Focus sur une compétence relationnelle et pédagogique majeure, l'écoute active

L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DE L'ALTERNANT DANS L'ENTREPRISE

Les conditions de réussite de l'accueil
La préparation en amont de l'arrivée de l'alternant
Le contenu du premier entretien réalisé avec l'alternant
Les conditions d'une intégration réussie de l'alternant dans l'entreprise
Construction du schéma d'un parcours d'intégration type

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ALTERNANT DANS L'ENTREPRISE

L'évaluation des compétences de départ de l'alternant
L'élaboration du parcours et des étapes de formation en situation de travail
Le nécessaire suivi régulier de l'alternant : son utilité et sa mise en œuvre
Les causes majeures de découragement de l'alternant et les facteurs de motivation
Mettre en œuvre des actes de reconnaissance pour développer l'engagement de l'alternant dans sa mission en entreprise et sa motivation
Le traitement des difficultés au cours de la mission
Réguler les éventuels comportements inadaptés de l'alternant

LA TRANSMISSION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET DE L'EXPÉRIENCE

Notions de compétences formalisables et de compétences tacites
Organiser les activités de l'alternant
Définir des objectifs concrets et mobilisateurs, et les résultats attendus
Apprendre, c'est changer : résistances et leviers
La dimension interactionnelle de la relation tuteur et alternant
Les méthodes pédagogiques pertinentes pour transmettre des compétences
Transmettre le "goût" du métier : les comportements adaptés
Faire progresser l'alternant : le développement de son autonomie

L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ACQUISES

La fonction de l'évaluation
Les points à évaluer et les temps d'évaluation
Les différents modes d'évaluation
Construire une grille d'évaluation
S'appuyer sur l'évaluation pour réaliser des ajustements
Prendre part, en relation avec le centre de formation, aux évaluations qualifiantes

INITIATION AU DROIT SOCIAL

Les contrats de formation en alternance dans le secteur HCR
Le cadre juridique, le contrat de travail, le statut de salarié
Forme et durée des contrats
Réglementation et durée de formation
Réglementation concernant les alternants mineurs
Les aides possibles pour l'alternant dans le secteur HCR

OBJECTIFS

Permettre aux tuteurs et maîtres d'apprentissage de répondre aux objectifs clés :
Les règles du contrat d'alternance,
L'accueil, l'information, la communication,
L'encadrement et l'accompagnement,
L'évaluation,
Le transfert des compétences

PRÉ-REQUIS

Aucun

PUBLIC

Tuteurs et maîtres d'apprentissage de la branche hôtels, cafés, restaurants, qui encadrent ou qui souhaitent encadrer un alternant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

METHODES PEDAGOGIQUES

AVANT LA FORMATION : IMPLIQUER
Questionnaire pré-formation et/ou recueil des besoins pour préciser les attentes individuelles

PENDANT LA FORMATION : APPLIQUER

Méthodes actives et participatives
Mises en pratique (70%), échanges (20%) et apports théoriques (10%)
Elaboration de son plan d'actions personnalisé

APRES LA FORMATION : ACCOMPAGNER

Rappels de contenu envoyés par mail
Suivi post-formation

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Support de cours, exercices

EVALUATION

Evaluation des compétences
Tests, cas pratiques, exercices, mises en situation, jeux de rôle..
Evaluation de la formation
Questionnaire de satisfaction stagiaire.
Synthèse fin de stage du formateur

VALIDATION

Attestation de fin de formation
Attestation de présence

MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Le contrôle de l'exécution de la formation est assuré par le formateur